

Argentan

Argentan Intercom. Une étape franchie vers le « plan mercredi »

QUEST-FRANCE.FR | mardi 4 décembre 2018

377 mots | -



Les élus cherchent notamment à répondre à un nouveau besoin créé avec le retour à l'école de quatre jours : des activités éducatives, le mercredi. - Crédit: Illustration

Ce mardi soir, les élus du conseil communautaire ont adopté un nouveau projet éducatif territorial. Celui-ci peut aspirer au label « *plan mercredi* ».

Le conseil communautaire d'Argentan Intercom s'est réuni, ce mardi 4 décembre.

En quoi consiste le nouveau projet éducatif de territoire ?

Il s'agit d'un document fixant les orientations à mettre en œuvre pour permettre aux enfants de bénéficier d'un parcours éducatif « cohérent et de qualité », quel que soit son lieu d'habitation dans le périmètre de l'intercommunalité. L'idée est que les établissements scolaires, les accueils de loisirs et les autres acteurs du temps périscolaire et extrascolaire proposent des activités complémentaires et répondant aux mêmes enjeux en termes d'éducation. Le précédent projet de territoire, élaboré en 2014, a été rendu caduque à la fois par l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité et par le retour à la semaine de 4 jours.

Quel est le rapport avec le *plan mercredi* ?

Le *plan mercredi* est un label imaginé par le ministère de l'Éducation nationale pour inciter les collectivités à proposer ou à favoriser la mise en œuvre d'activités éducatives sur leur territoire, en particulier le *mercredi*. Une labellisation « *Plan mercredi* » ouvre droit, pour les structures concernées, à des aides majorées de la part de la Caisse d'allocations familiales. Or, le nouveau projet éducatif territorial comprend un volet dédié à l'accueil du *mercredi* matin qui pourrait ouvrir la voie à une labellisation *Plan mercredi* des structures adhérant au projet. La labellisation pourrait être effective dès le début de l'année 2019.

Quels seront les changements, pour les familles ?

Actuellement, Familles rurales, à Trun, la Maison du Citoyen et l'Espace Xavier-Rousseau, à Argentan peuvent accueillir le *mercredi* des enfants issus de l'ensemble du territoire d'Argentan Intercom, les accueils de loisirs n'étant pas soumis à la carte scolaire. Le conseil communautaire entend poursuivre sa réflexion quant à l'ouverture, par la suite, d'autres accueils de loisirs en vue d'obtenir un meilleur maillage sur le territoire. Ce service n'est pas gratuit pour les parents au contraire des Temps d'activités périscolaires (TAP) qui avaient cours avant le retour à la semaine des 4 jours.

Marie LENGLET.